

# PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION N°1

LUNDI 3 JUILLET 2023  
18H00 – 19H30  
RESIDENCE LA FONTAINE DES JONCS  
CHILLY-MAZARIN

CONSEIL  
SYNDICAL

OPÉRATEUR ANAH

SYNDIC DE  
COPROPRIÉTÉ

MAITRISE D'ŒUVRE

COPROPRIÉTÉS DIAGNOSTIC  
Clara VENTRONE

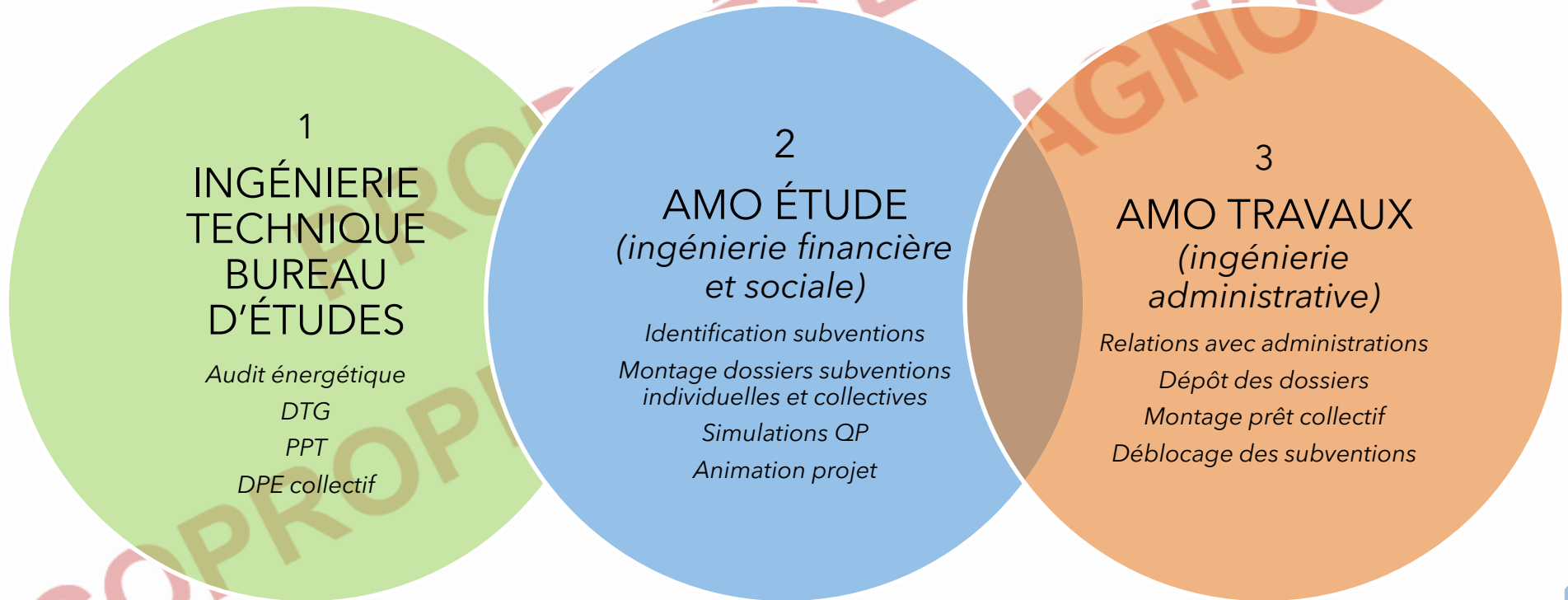
CABINET LOISELET DAIGREMONT  
Xavier PICHENOT

CABINET ATTEA  
Franck LAURAS

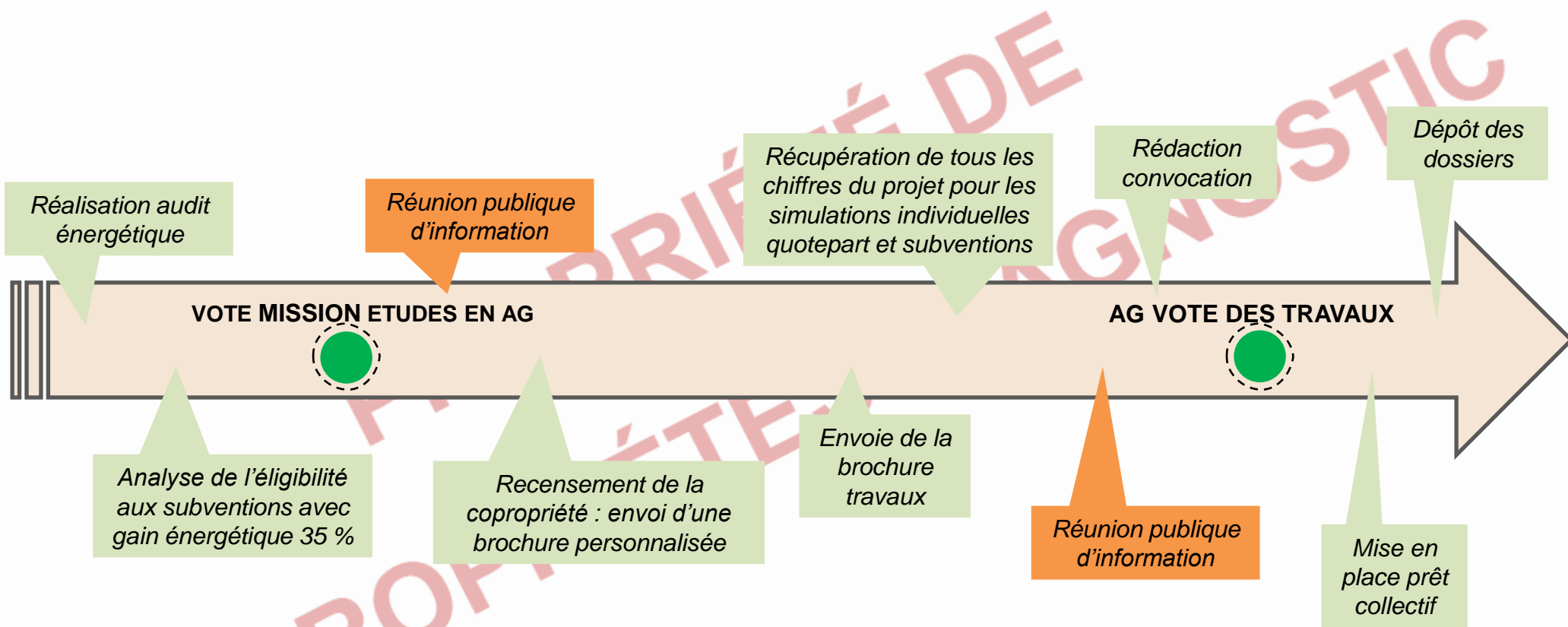


## OPÉRATEUR-CONSEIL ANAH depuis 2015

spécialisé dans l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) sur les projets de rénovation énergétique, accompagnement des copropriétés sur les volets technique, administratif, financier et social, de la réalisation des diagnostics jusqu'à la délivrance des subventions après travaux.



# MÉTHODOLOGIE PROJET



COPROPRIÉTÉ

# PROGRAMME TRAVAUX

RAVALEMENT AVEC ITE

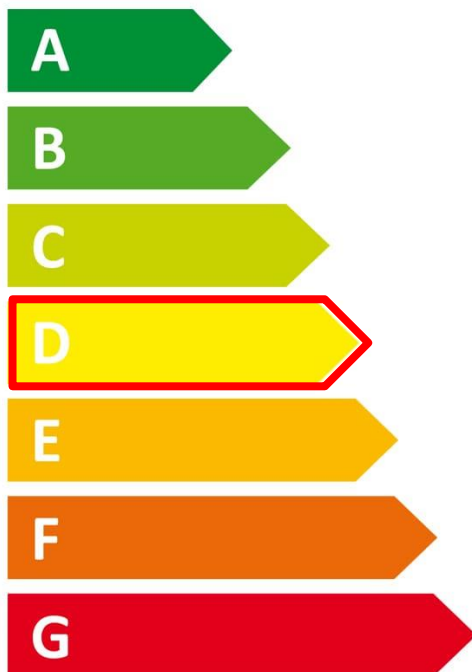
MISE EN PLACE D'UNE VMC

ISOLATION DES PLANCHER BAS

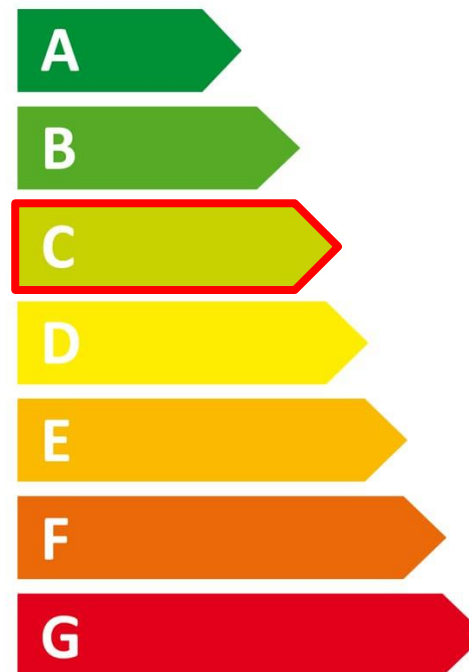
EQUILIBRAGE DU RESEAU DE  
CHAUFFAGE

# ETIQUETTE ENERGETIQUE

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



**39% DE GAIN ENERGETIQUE**

# DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS



**MaPrimeRénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète

2 CONDITIONS

Gain énergétique minimum : 35 %

AMO obligatoire

1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 > 31 DÉCEMBRE 2023

## INDIVIDUELLES OCCUPANTS

*(sous conditions de ressources)*

### MaPrimeRénov'

Prime forfaitaire

Propriétaires occupants "modestes" : 1 500 €

Propriétaires occupants "très modestes" : 3 000 €

### CAISSES DE RETRAITE

CNAV, CNAV Fonction Publique, etc.

## INDIVIDUELLES BAILLEURS

*(sans conditions de ressources)*

### Dispositif de défiscalisation

Abattement fiscal

## COLLECTIVES

*(propriétaires occupants et propriétaires bailleurs)*

### MaPrimeRénov' COPROPRIÉTÉ

Aide au syndicat des copropriétaires

*(plafond de 25 % du montant HT des travaux)*

### DISPOSITIFS LOCAUX

Agglomération, communautés d'agglomération et de commune, Conseil Départemental, etc.

### COPROPRIÉTÉS FRAGILE

Prime de 3 000€/logement

### COPROPRIÉTÉS SAINES

Certificat d'économie d'énergie (CEE)

## PRÉFINANCEMENT DES SUBVENTIONS

### SOLUTION 1

Vous utilisez **votre épargne** et vous suivez les appels de fonds du syndic

### SOLUTION 2

Vous souscrivez à un **prêt bancaire** personnel et vous suivez les appels de fonds du syndic.

### SOLUTION 3

Vous souscrivez au **prêt collectif**, vous réglez une mensualité et n'avancez pas votre quote-part travaux.

COPROPRIÉTÉ

# PRESENTATION DES PRÊTS COLLECTIFS

## ECO PTZ

MENSUALITES PRELEVEES SUR LE COMPTE DU SDC

DUREE DE L'EMPRUNT 10/15/20 ANS IDENTIQUE POUR TOUT LE MONDE

AUCUN INTERET SUR L'EMPRUNT

## COPRO 100

MENSUALITES PRELEVEES SUR LE COMPTE PERSONNEL

DUREE DE L'EMPRUNT ENTRE 3 ET 20 ANS

CHOIX DE LA DUREE INDIVIDUELLE

INTERET VARIABLE EN FONCTION DE LA DUREE

PAS DE CONDITIONS SUR: L'AGE, LE TAUX D'ENDETTEMENT, LA SANTE

PAS D'OBLIGATION DE SOUSCRIRE A L'EMPRUNT

PAS D'OBLIGATION DE SOUSCRIRE A UNE ASSURANCE

REMBOURSEMENT ANTICIPE TOTAL SANS PENALITE

PAS DE SOLIDARITE ENTRE LES COPROPRIETAIRES

### VENTE OU SUCCESSION:

- Etat daté fourni au notaire,
- Remboursement du solde du prêt auprès de la banque



# MISE EN PLACE DU PRÊT COLLECTIF



COPROPRIÉTÉS DIAGNOSTIC

# PLANNING PROJET



BROCHURE RECENSEMENT

FIN JUILLET 2023



RPI N°2: présentation du budget travaux et subventions

09/10/2023 A 18H00



BROCHURE TRAVAUX

Courant octobre 2023



AG VOTE TRAVAUX

21/11/2023 A 18H00

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CONSEIL  
SYNDICAL

OPÉRATEUR ANAH

SYNDIC DE  
COPROPRIÉTÉ

MAITRISE D'ŒUVRE

COPROPRIÉTÉS DIAGNOSTIC  
Clara VENTRONE

CABINET LOISELET DAIGREMONT  
Xavier PICHENOT

CABINET ATTEA  
Franck LAURAS

